CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026

COMPTE-RENDU

Le 25 septembre 2026, le Conseil Municipal

de la commune de Touët-sur-Var étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Roger CIAIS, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : Roger CIAIS, Alain MARTINEZ, Élodie BRIENNE, Gérard LANOT, Yvonne HAMON, Dominique BOUDET, Jacques CHARRIER, Avit GHIBAUDO, Jacques JOLY, Jennifer LECABLE, Sandrine SALINAS.
Formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration : Martine ABIBI à Roger CIAIS, Paul PAYET à Yvonne HAMON, Dominique PROBST à Gérard LANOT, Frédérique ROLAND à Sandrine SALINAS.

1 Décisions modificatives : Dépassement au Chapitre 67 « Charges spécifiques »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de régulariser un dépassement de crédits constaté au chapitre 67 « Charges spécifiques », en section de fonctionnement dépenses, à hauteur de 160,00 €.
Afin d'assurer l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal approuve les mouvements de crédits suivants :

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	- 160,00 €
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 160,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les décisions modificatives ci-dessus.

2 Régularisation comptable entre les comptes 203 et 2135

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du contrôle de l'inventaire comptable de la commune, les services de la Direction Générale des Finances Publiques ont constaté une anomalie sur le compte 203 « Frais d'études, de recherche et de développement ».
Cette anomalie concerne une écriture de 28 410,66 € correspondant à des frais d'études inscrits au compte 203, alors que la même opération a également été comptabilisée au compte 2135 « Installations générales, agencements et aménagements des constructions », pour un montant identique.
Afin de régulariser cette situation et de rétablir la sincérité de l'inventaire communal, il est nécessaire d'autoriser le comptable public à procéder au rapprochement :

- Du titre émis au compte 203 pour un montant de 28 410,66 € ;
- Du mandat imputé au compte 2135 pour un montant de 28 410,66 €.

Chapitre	**Article**	**Intitulé**	**Dépenses**
041	2135	Installations générales, agencements	- 28 410.66 €
041	203	Frais d'études, de recherche et de développement	+ 28 410.66 €

Cette opération de rapprochement permettra de supprimer l'anomalie constatée sur le compte 203 et de corriger son solde anormalement créditeur.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la régularisation comptable relative aux frais de rattachement d'études, pour un montant de 28 410,66 €, et d'autoriser le comptable public à rapprocher le titre imputé au compte 203 du mandat imputé au compte 2135 pour ce même montant.

3 Analyse avant-projet détaillé pour la protection contre les chutes de pierres

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet détaillé relatif à la protection du cœur du village contre les risques de chutes de blocs rocheux.
Cette étude, réalisée par le service Agence RTM des Alpes du Sud et dont les secteurs à protéger en priorité ont été définis par le Conseil Municipal à l'issue de l'APS, a pour objet de définir les dispositifs de protection à mettre en œuvre sur les secteurs identifiés comme sensibles (zones : B1, B2, B3 et C1).
Le service RTM des Alpes-Maritimes a chiffré deux solutions :

- La protection minimale MEL (Maximum Energy Level) : les filets sont dimensionnés pour résister à un seul impact de chute de bloc rocheux,
- La protection maximale SEL (Service Energy Level) : les filets sont dimensionnés pour résister à au moins trois impacts de chute de bloc rocheux.

Les coûts sont les suivants :

- Protection minimale MEL : 683 160€ HT soit 819 792,00 € TTC,
- Protection maximale SEL : 1 737 360€ HT soit 2 084 832,00 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal e décide de retenir la solution minimale pour les raisons suivantes :

- Le coût de la solution maximale est exorbitant pour les finances communales ;
- Un seul événement significatif a été recensé au cours des cent dernières années avec la chute d'un bloc rocheux d'environ 0,125 m³ sur une maison située à l'ouest de la source du Haut-Village ;
- Des dispositifs de protection existent déjà sur le secteur et contribuent à limiter les risques d'éboulement ;
- Dans l'hypothèse où un filet de protection deviendrait inefficace à la suite d'un impact, son remplacement pourrait être réalisé ponctuellement, pour un coût maîtrisé.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la solution de protection minimale proposée dans l'avant-projet pour un montant de 819 792 € TTC, d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération, de solliciter le concours financier de l'État, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département 06, de confier la poursuite des études et le suivi de l'opération au service RTM des Alpes-Maritimes, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 Convention avec la Région Sud pour l'occupation des terrains de la gare

Monsieur le Maire présente la convention proposée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant l'occupation temporaire de parcelles du domaine public ferroviaire situées à proximité de la gare de Touët-sur-Var.
Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement et d'embellissement (parvis d'accès à la gare, aire polyvalente en revêtement stabilisé et ombragé) ont été réalisés et financés par la Région Sud.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention établie entre la Région Sud et la commune et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5 Demande de location d'un jardin communal au Haut-Village

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un jeune couple l'a sollicité afin de louer un jardin communal de 12 m² situé au Haut-Village, à proximité de l'église.
Monsieur Logann MOUCHOT et Madame Sabrina BAYARD souhaitent occuper cette parcelle et en assurer l'entretien.
Monsieur le Maire propose de fixer un loyer symbolique de 20 € par mois, sous réserve que les locataires s'engagent à entretenir régulièrement les lieux.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fixation du loyer mensuel à 20 € pour la location de ce jardin communal et charge Monsieur le Maire d'étudier les modalités d'occupation les plus adaptées.

6 Montant des loyers :

- <u>Vitrine réfrigérée :</u>

Monsieur le Maire rappelle que la commune a pris en charge les travaux nécessaires à l'installation d'une vitrine réfrigérée, à proximité de l'arrêt de bus situé dans le sens Digne-Nice, destinée à la vente de pâtisseries et de produits frais par Madame Pauline RITZ, à savoir :

- Le raccordement électrique pour un montant de 1 404 € ;

- La réalisation d'un socle pour un montant de 1 999 €.

Le montant total des travaux réalisés par la commune s'élève ainsi à 3 403 €.
En tenant compte de l'emprise au sol équivalente à un emplacement de stationnement ainsi que de l'amortissement des travaux sur une durée de sept ans, Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 70 € par mois.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le loyer mensuel pour la location de l'emplacement de la vitrine réfrigérée de Madame Pauline RITZ pour un montant de 70 €, l'installation électrique en aval du coffret Enedis restant à la charge de Madame Pauline RITZ.

- Emplacement complémentaire demandé par le Panier de Touët **:**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 30 € par mois (correspondant au coût de la location d'un parking couvert) le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'emplacement complémentaire sollicité par Le Panier de Touët afin d'y organiser des dégustations de produits locaux.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fixation de cette redevance mensuelle d'occupation de l'emplacement complémentaire demandé par le Panier de Touët à 30 €.

- Le Snack à la chapelle Notre-Dame au Cians

Monsieur le Maire rappelle que les travaux réalisés par la commune pour l'installation d'un Snack à la chapelle de Notre-Dame au Cians, représentent un montant de 5 618 €. Compte tenu de l'emprise au sol et de l'amortissement des travaux, Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer mensuel à 100 €.
Les raccordements en eau et en électricité resteront à la charge de Monsieur Alexandre FERNANDEZ.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant du loyer du Snack à la chapelle Notre-Dame à 100 € par mois.

7 Plan communal de Sauvegarde 2026

Monsieur Gérard LANOT présente au Conseil Municipal la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document destiné à organiser l'action de la commune en cas d'événement majeur susceptible de porter atteinte à la sécurité des personnes, des biens ou de l'environnement.
Cette actualisation porte notamment sur l'organisation de la Cellule Communale de Crise, la répartition des missions entre les élus, la mise à jour de l'annuaire opérationnel ainsi que la désignation des référents de quartier chargés de relayer les informations auprès de la population.

- La cellule de commandement, qui a pour mission de diriger l'organisation communale,

de décider des actions à mettre en œuvre, de faire le lien avec les acteurs extérieurs et d'informer les habitants exposés, est placée sous l'autorité de Monsieur Roger CIAIS, Maire, Directeur des Opérations de Secours. Monsieur Alain MARTINEZ, premier Adjoint et Monsieur Gérard LANOT, troisième Adjoint en assurent la suppléance.

- La cellule technique, qui a pour mission d'assurer la reconnaissance du terrain, alerter,

mettre en sécurité les personnes, mobiliser les moyens matériels, est placée sous la responsabilité de Monsieur Gérard LANOT, troisième Adjoint, Monsieur Jacques JOLY en assure la suppléance.

- La cellule communication, qui a pour mission d'assurer l'interface entre la commune

et la population, est placée sous la responsabilité de Madame Yvonne HAMON, quatrième Adjointe. Madame Sandrine SALINAS en assure la suppléance.

- La cellule accueil, qui a pour mission d'ouvrir les lieux d'accueil, d'assurer l'accueil des sinistrés, est placée sous la responsabilité de Madame Élodie BRIENNE, deuxième Adjointe. Madame Frédérique ROLAND en assure la suppléance.

- La cellule secrétariat/intendance, qui a pour mission de tenir la main courante, d'établir

les actes administratifs adéquats, est assurée par Madame Caroline GIAUFFRET, Secrétaire Générale de Mairie, Madame Nadège GILLIOT en assure la suppléance.
Monsieur Gérard LANOT présente la mise à jour de l'annuaire opérationnel communal et la désignation des correspondants de quartier :

- Haut-Village : Madame Sandrine SALINAS, Madame Frédérique ROLAND ;
- Praz de Blanc - Saint-Antoine : Monsieur Alain MARTINEZ ;
- Le Tournel - Plan Souterrain : Madame Yvonne HAMON, Madame Martine ABIBI ;
- Nivolon - Le Cians : Madame Élodie BRIENNE, Monsieur Jacques JOLY, Monsieur Avit GHIBAUDO ;
- Les Granges : Monsieur Dominique PROBST ;
- Cœur du village - Bas-Village : Madame BOUDET, Monsieur Gérard LANOT ;
- La Gare - Le Plan : Madame Jennifer LECABLE, Monsieur Jacques CHARRIER.

Monsieur Gérard LANOT rappelle l'importance des exercices de prévention, de la gestion des crues (fermeture préventive du pont du Var, évacuation du camping si nécessaire) et de la réactivité des référents de quartier en cas d'alerte météo majeure.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'actualisation de l'organisation de la Cellule Communale de Crise, la répartition des missions, la mise à jour de l'annuaire opérationnel ainsi que la désignation des référents de quartier chargés de relayer les informations auprès de la population.

8 Location de la vaisselle de la Halle

Monsieur Gérard LANOT informe le Conseil Municipal que, lors de la location de la halle polyvalente, de nombreuses demandes de mise à disposition de vaisselle lui ont été adressées, notamment pour des assiettes, des fourchettes, des couteaux.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intégration de la location de vaisselle municipale, sous forme de lots adaptés, dans la convention de location de la halle polyvalente. Les tarifs seront à définir.

9 Achat de poubelles, cendriers, sapins et chrysanthèmes

- Poubelles et cendriers :

Madame Élodie BRIENNE présente au Conseil Municipal le projet de remplacement d'anciennes poubelles par de nouvelles poubelles sanglées en plastique/acier avec cendrier intégré dans le cœur du village et la partie haute. Des cendriers muraux/sur pied seront également installés sous la halle polyvalente et aux abords de la salle de sport.
Un devis de la société Mobilier Collectivités a été proposé pour le remplacement de 4 cendriers muraux carrés en acier laqué noir et 11 poubelles extérieures avec cendrier pour un montant total de 3 637,74 € TTC.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de remplacement et valide le devis proposé pour un montant de 3 637,74 € TTC.

- Sapins et chrysanthèmes :

Madame Élodie BRIENNE propose au Conseil Municipal :

- Un devis de Jardiland pour l'acquisition de sept sapins de Noël a été validé, la commande devant être passée avant le 30 septembre 2026. Les sapins de Noël sont de différentes tailles :
 - 2 sapins de 175/200 cm ;
 - 2 sapins de 200/250 cm ;
 - 3 sapins de 250/300 cm.

Le montant total s'élève à 572,71 € TTC pour une livraison et une installation prévue le 25 novembre. Madame Élodie BRIENNE souhaite faire l'inventaire de la décoration et propose au Conseil Municipal d'habiller, au rythme des saisons et à l'occasion de fêtes, d'événements, l'arbre métallique situé sur la terrasse Belvédère des Présidents par exemple pour Halloween, Noël, Pâques et pour la période estivale (sous réserve de l'accord de l'artiste).
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis pour l'achat des sept sapins pour un montant de 572,71 € et la proposition de décoration sur le sapin métallique situé sur le Belvédère des Présidents.

- Un devis de Jardiland pour l'achat de 8 chrysanthèmes (six pour le cimetière, deux pour le monument aux morts) validé puisque la commande est avant le 30 septembre, destinés à la Toussaint, est proposé pour un montant de 93,20 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis validé et présenté pour un montant de 93,20 €

10 Intervention des Conseillers Municipaux

1- Intervention de Madame Jennifer LECABLE

Madame Jennifer LECABLE informe le Conseil Municipal avoir été sollicitée par des administrés au Plan à propos :

Des problèmes relatifs à l'entretien du canal du Cians

Des problèmes sont signalés, notamment en raison de l'obstruction des canalisations par des dépôts de boue.
Monsieur le Maire rappelle que face à ces différents épisodes climatiques rencontrés, les agents communaux sont intervenus et rappelle que l'entretien du canal relève de la responsabilité des locataires ou des propriétaires dont les terrains sont traversés ou longés par le canal.

Du poteau électrique situé à droite des containers, envahi par le lierre

Monsieur Gérard LANOT rappelle que le poteau appartient à ENEDIS, que des câbles à haute tension menant au transformateur sont présents. Monsieur Gérard LANOT informe que les agents communaux n'ayant pas les habilitations nécessaires, ils ne peuvent pas intervenir directement sur le poteau. Monsieur le Maire propose

de couper le lierre correctement au pied du poteau ENEDIS afin qu'il sèche et de contacter l'interlocuteur Enedis pour obtenir des renseignements.

Du manque d'ombre dans la cour de l'école
Monsieur le Maire informe qu'un projet de réaménagement de la cour d'école, porté par la Communauté de Communes des Alpes d'Azur est en cours et qu'il pourrait répondre au manque récurrent d'ombre. Lors de la Commission des affaires scolaires, Monsieur le Maire indique qu'un plan de rafraîchissement a été évoqué. Les différentes propositions sont à l'étude. Monsieur le Maire demandera au Président de la C.C.A.A où en est le courrier.

2- Intervention de Monsieur Jacques CHARRIER

Stationnement sur le terrain de boules

Monsieur Jacques CHARRIER signale au Conseil Municipal que le stationnement prolongé et permanent de camions sur le parking du Clos de Boules à la gare est gênant et abusif.
Le Conseil Municipal décide d'essayer de relever les plaques d'immatriculation des véhicules concernés et de prévenir la gendarmerie lorsque l'immobilisation des véhicules se prolonge au-delà de 7 jours.

3- Intervention de Madame Sandrine SALINAS

Ombrière du Haut-Village

Madame Sandrine SALINAS informe le Conseil Municipal qu'après négociation avec la société Sebalyo Solar, un aménagement des horaires de coupure des travaux de l'ombrière du Haut-Village a été convenu à la pause méridienne pour que l'accès soit maintenu aux personnes fragiles et/ou en situation de handicap. Madame Sandrine SALINAS informe le Conseil Municipal que Madame Frédérique ROLAND a communiqué à la société Sebalyo Solar la liste des plaques d'immatriculation des véhicules autorisés.

Visite du Prince Albert II de Monaco

Madame Sandrine SALINAS regrette que le Prince Albert II de Monaco ne soit pas venu à Touët-sur-Var alors qu'il est allé à Villars-sur-Var.
Monsieur le Maire indique que c'est probablement de sa faute. En effet, il n'avait pas pu répondre présent lors de la dernière assemblée générale des Sites historiques des Grimaldi de Monaco.
Il précise que Monsieur Alain MARTINEZ et Madame Yvonne HAMON l'ont représenté à Villars-sur-Var et qu'ils ont remis un courrier d'invitation au Prince Albert II de Monaco. Il rappelle que le prince avait précédemment décliné l'invitation que Monsieur le Maire lui avait adressée pour la signature de la convention avec la Fondation du patrimoine.

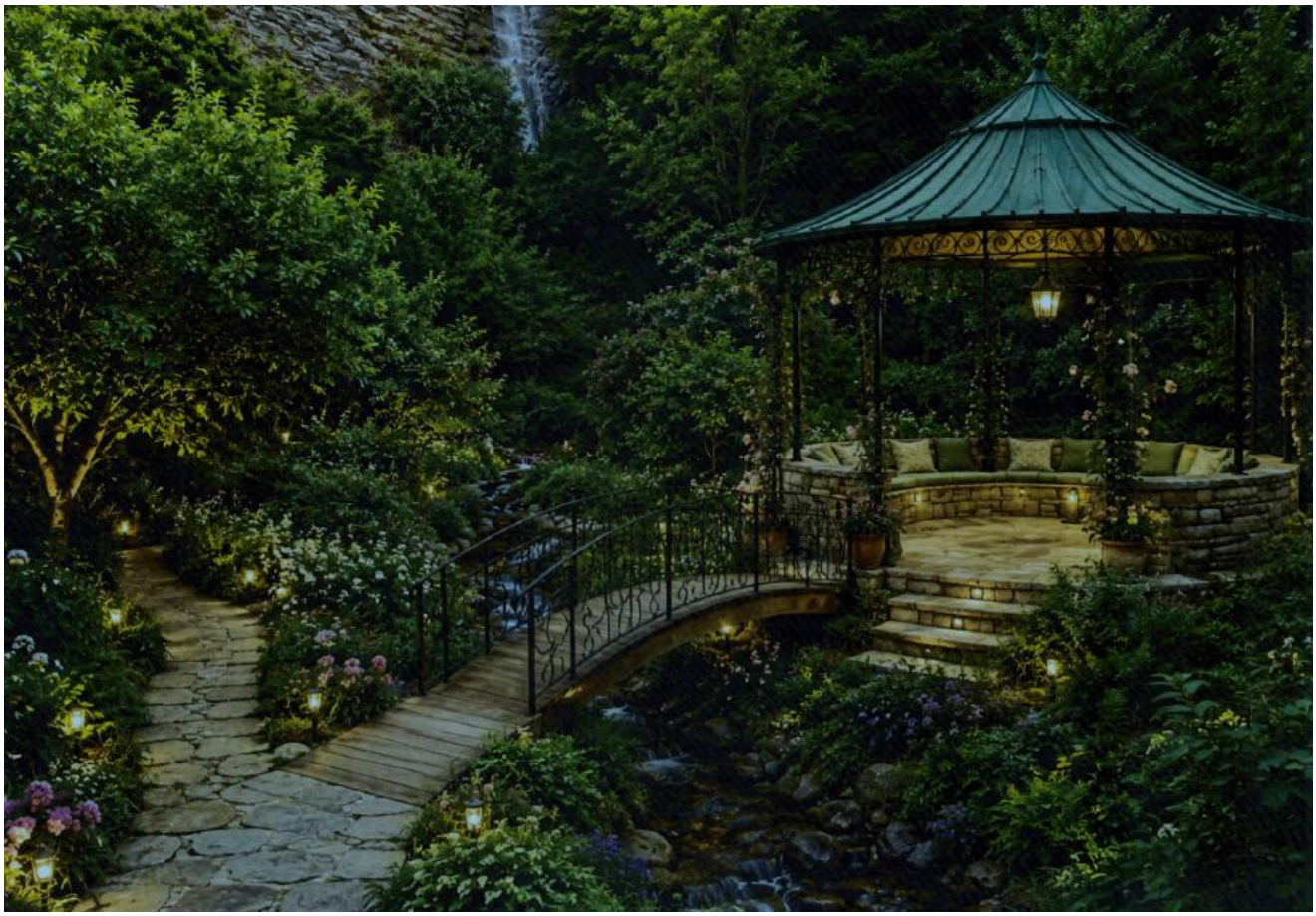
Entretien des canaux d'arrosage

Madame Sandrine SALINAS rappelle l'importance de l'eau et souhaiterait un meilleur entretien des cours d'eau et des canaux. Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

Le canal du Cians
À l'origine le canal du Cians était entretenu par un syndicat et beaucoup de riverains participaient à son entretien. Au cours des années 90, devant l'incapacité du syndicat et l'absence de bénévole, il a proposé que ce soit la commune de Touët-sur-Var qui prenne en charge cet entretien. Depuis, beaucoup d'argent a été investi pour réparer les éboulements. En outre, l'idée de mettre en valeur le canal, son chemin et son oliveraie a déjà été évoquée par les conseils municipaux précédents.
Il propose que ce projet soit relancé et sollicite l'aide des conseillers pour participer à l'élaboration de cette mise en valeur.

Le canal le long de l'Ombrière du Haut-Village
Madame Sandrine SALINAS regrette qu'il ne soit pas bien entretenu. Monsieur le Maire regrette également et demande que les employés le nettoient plus souvent.

L'aménagement de l'espace situé au droit de la cascade du Haut-Village
Monsieur le Maire propose qu'un devis soit demandé à un jardinier pour aménager cet espace sur la base du projet ci-dessous, établi par Madame Élodie BRIENNE. Étant précisé que celui-ci devra être adapté en fonction des crues inévitables du vallon.



La fontaine de la piste cyclable des enfants du complexe sportif
Madame Sandrine SALINAS regrette que cette fontaine soit délabrée. Monsieur le Maire regrette également et demande aux employés de la remettre en état.

4- <u>Intervention de Madame Yvonne HAMON</u>

Madame Yvonne HAMON adresse ses plus chaleureux remerciements à Madame Sandrine SALINAS ainsi qu'à sa talentueuse troupe de l'Art et Théâtre Zéro% pour leur remarquable représentation bénévole, proposée à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. La qualité de leur engagement et de leur prestation a permis de réunir près de 500 € au profit de la rénovation de l'église du Haut-Village.
Madame Yvonne HAMON tient à adresser ses remerciements à Madame Nadège Gilliot et à sa fille pour le soin et la créativité apportés à la personnalisation de « la Boîte à Lire », qui sera prochainement installée sur la place Declomesnil.

11 Questions du public

<u>Fonctionnement et emplacement de la caméra située au Haut-Village</u>
Une administrée demande au Conseil Municipal des précisions.
Monsieur le Maire en préambule, rappelle que l'installation des caméras a été décidée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Trois objectifs étaient recherchés :

- le 1er objectif est d'essayer d'éviter des dépôts sauvages au droit des points de collecte des ordures ménagères,
- le 2ème objectif est d'éviter les incivilités,
- le 3eme objectif est d'aider la gendarmerie dans leurs enquêtes par la présence de caméras relevant les plaques d'immatriculation sur la RD 6202.

En ce qui concerne le noyer qui gêne la caméra située sur la propriété de Monsieur PRECUZZI au Haut-Village : Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu l'accord du propriétaire pour le tailler. L'intervention a toutefois été retardée à la demande de Monsieur PRECUZZI, qui souhaitait récupérer les noix.

Sur la possibilité de déplacer la caméra : Monsieur le Maire rappelle que le projet de déplacer la caméra plutôt que de tailler l'arbre a été évoqué. Cette solution n'a pas été retenue en raison du coût de l'opération estimé à environ 10 000 €. L'arbre doit désormais être taillé prochainement, celui-ci obstruant la transmission entre la caméra et le PC sécurité situé au-dessus du dentiste.
Sur le fonctionnement nocturne de la caméra des bassins : Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé pour des raisons écologiques afin de préserver la faune nocturne, que l'éclairage ne fonctionne pas la nuit. Il précise, en outre, que les images enregistrées ne sont visionnées que sur demande de la municipalité ou de la gendarmerie.

Boîte à livres

L'installation d'une boîte à livres est prévue prochainement sous le 2ème porche au Haut-Village.

La séance est close à 20h00.

Roger CIAIS, Maire de Touët-sur-Var
Le 25 septembre 2026